

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 3 mai 2018 à 20h00,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	S	Monique BELLE	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALGETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
42	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
43	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
44	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
45	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

24 communes présentes



**Absents excusés :**

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
GRESY-SUR-AIX

Denise de MARCH  
Nicolas JACQUIER  
Didier FRANÇOIS

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Françoise GRAVIER  
Catherine FABBRI  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur du pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable Pilotage de la performance  
Responsable Politique de la Ville  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 197 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 22 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (47 titulaires et 2 suppléants), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2018

Exécutoire le : 15 MAI 2018

Affichée le : 15 MAI 2018

Visée le : 15 MAI 2018

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Convention de mise à disposition de la responsable du pôle sensibilisation du CISALB à Grand Lac dans le cadre de la réalisation du centre d'interprétation du Lac du Bourget**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la réalisation du centre d'interprétation du Lac du Bourget (ex aquarium), il est proposé de mettre la responsable du pôle sensibilisation du CISALB à disposition de Grand Lac du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Elle aura ainsi en charge les missions suivantes :

- Gestion du projet de réalisation du centre d'interprétation du lac du Bourget sur les aspects scientifiques, cultures, financiers en lien avec la programmation des travaux
- Elaboration et programmation des conditions d'accueil des différents publics pour l'ouverture du centre en 2019.

L'agent en charge restant salarié du CISALB, il importe de définir les conditions dans lesquelles il pourra être mis à disposition de Grand Lac, communauté d'agglomération, pour une quotité de 60 % d'un temps complet.

Cette mise à disposition s'inscrivant dans le cadre de la réalisation du projet muséographique du centre d'interprétation Aqualis, elle n'a pas vocation à être prolongée au-delà de 2018.

Monsieur le Président précise que Grand Lac remboursera les charges de personnel au CISALB, à hauteur des charges réelles subies par cette dernière, soit une estimation de 36 000 €.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de mise à disposition de service.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la convention de mise à disposition à conclure avec le CISALB,
- AUTORISE le PRESIDENT à signer la convention précitée avec le CISALB

Aix-les-Bains, le 3 mai 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Convention de mise à disposition de Madame Géraldine Lapierre  
01/01/2018 – 31/12/2018**

**Entre :**

**Le Comité Intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB),** représenté par son Président, Monsieur Michel Dantin, collectivité d'origine, situé 42 rue du Pré Demaison à Chambéry, habilité à la signature de la présente convention, par délibération n° du 1<sup>er</sup> février 2018,

*D'une part,*

**Et :**

**Grand Lac Communauté d'agglomération,** représentée par \_\_\_\_\_, vice-président chargé des ressources humaines, située 1500 boulevard Lépic à Aix-les-Bains, organisme d'accueil, dûment habilité à signer par décision du \_\_\_\_\_,

*D'autre part,*

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Dans le cadre de la réalisation du centre d'interprétation du lac du Bourget (ex aquarium), il est proposé de mettre Madame Géraldine Lapierre, responsable du pôle sensibilisation du Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget, à disposition de Grand Lac - communauté d'agglomération.

Cette mise à disposition représente une quotité de 60% du temps complet de Madame Géraldine Lapierre.

### **ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES**

Dans le cadre de cette mise à disposition, Géraldine Lapierre interviendra sur les missions suivantes :

- Gestion du projet de réalisation du Centre d'interprétation du lac du Bourget à Aix-les-Bains, dans les anciens locaux de l'Aquarium du lac du Bourget :
  - o Elaboration du projet scientifique et culturel de l'établissement
  - o Programmation financière (investissement)
  - o Pilotage des études d'avant-projet
  - o Coordination du projet scénographique avec les travaux de réhabilitation du bâtiment
  - o Pilotage des phases DCE et réalisation des travaux scénographiques et muséographiques
  - o Rédaction des contenus muséographiques
- Elaboration et programmation des conditions d'accueil des différents publics pour l'ouverture du Centre en 2019
  - o Programmation financière de l'établissement (fonctionnement)
  - o Organisation des conditions d'accueil des usagers
    - Coordination avec l'OTI Grand Lac pour l'accueil du grand public
    - Coordination avec l'Education nationale pour les scolaires
  - o Développement et organisation du réseau partenarial du futur Centre
  - o Définition de la politique de communication de l'établissement
    - Elaboration et animation des outils de communication
    - Relations-presse
  - o Programmation pédagogique pour les scolaires (projet « Ambassadeurs du lac », contenus et supports d'animation)
  - o Programmation d'animation pour le grand public (projet de jeu d'évasion, programme et contenus d'ateliers grand public)
- Ces missions seront animées en lien avec le Vice-Président au Tourisme de Grand Lac, Conseiller syndical du CISALB : Michel Frugier.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI**

Le temps de travail et les congés dont Madame Géraldine Lapierre bénéficiera sont ceux en vigueur au CISALB.

Sa situation administrative (congés annuel, congés maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) sera gérée par le CISALB.

Madame Géraldine Lapierre sera rémunérée par le CISALB et sera soumise aux règles de gestion le caractérisant.

**ARTICLE 4 : COMPENSATION FINANCIERE**

Grand Lac - communauté d'agglomération remboursera au CISALB la rémunération et les charges sociales supportées par celle-ci au prorata fixé à l'article 1.

Grand Lac - communauté d'agglomération s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au CISALB en application de la présente convention.

**ARTICLE 5 : DUREE**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'un an. Elle pourra faire l'objet d'avenants.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires ainsi que par l'intéressée, qui sera dans ce cas, réintégrée au CISALB, sous préavis d'un mois.

**ARTICLE 6 : CONTENTIEUX**

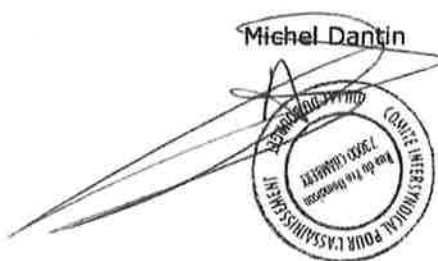
Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toutes actions par voies contentieuses, un accord amiable.

Pour Grand Lac communauté d'agglomération  
Le vice-président

Pour le CISALB  
Le président

Michel Dantin



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de mise à disposition de la responsable du pôle sensibilisation du CISALB à Grand Lac dans le cadre de la réalisation du centre interprétation du lac du Bourget

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/05/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/05/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2336 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180503-d2336-DE

---

**Date de décision :** 03/05/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels